



Travaux en cours et non payés

Par **Pascal20**, le **26/09/2012** à **16:18**

Bonjour,

je viens d'hériter d'une superbe maison mais qui est actuellement en travaux (rénovation avec une nouvelle [isolation des murs](#)) et ceux-ci ne sont apparemment pas encore payés. Je ne m'y connais absolument pas, mais est-ce à moi de régler ces factures? (qui risquent d'être très salées)

Par **chaber**, le **26/09/2012** à **16:33**

bonjour

vous héritez de l'actif (maison ...) et du passif (dettes en cours)

C'est à vous de voir si vous voulez renoncer ou non à l'héritage.

Par **samuuel**, le **28/09/2012** à **16:09**

Dans le cas d'une isolation des murs, n'oublie pas que tu peux bénéficier de [primes énergie](#) ! C'est une aide de financement de travaux qui est en fait un remboursement partiel du coût du chantier (dans le cas où celui-ci est à portée écologique, et une bonne isolation est considérée comme des travaux d'économies d'énergie.